

**Restructuration et contrôle du Service des ponts et  
chaussées**

---

**Dépôt**

Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 26 septembre 2007, le crédit de construction de la H189 sera dépassé de 44,3 millions de francs (selon les dernières estimations). Ce montant s'ajoute à un crédit de 215 millions de francs (part cantonale de 63 millions votée en 2001) ainsi qu'aux trois millions de francs pour les études de projet.

Le mandat « Structures et contrôles du Service des ponts et chaussées » demande :

1. d'analyser en détail les manquements lors de la planification des procédures de soumission et de la construction de la H189 ;
2. d'informer le Grand Conseil en tant qu'instance de contrôle et de décision budgétaire de façon aussi rapide et complète que possible ;
3. de prendre les mesures nécessaires pour restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, et spécialement le Service des ponts et chaussées et les mécanismes pour sa surveillance.

**Réponse du Conseil d'Etat**

Des démarches sont en cours et des mesures ont déjà été prises. En l'état du dossier, le Conseil d'Etat se détermine comme suit sur les trois demandes formulées dans le mandat :

1. La planification des procédures de soumission a été effectuée à première vue conformément à la législation sur les marchés publics.
2. L'information au Grand Conseil se fera après que la Confédération aura communiqué au canton le montant de sa participation financière à ce dépassement de crédit.
3. Il n'y a aucune nécessité à restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Par contre, le Service des ponts et chaussées fait l'objet d'une analyse critique et constructive de son fonctionnement. Des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le mandat.

Fribourg, le 30 octobre 2007